



Syndic refuse de me verser les indemnités de mon dégât des eaux

Par **sg17200**, le **05/09/2016 à 11:55**

Bonjour,
J'ai eu un dégât des eaux en avril 2016. Les experts de mon assureur et de celui de la copropriété sont passés. Le résultat est que ce sont les 2 qui prennent en charge.
L'assureur de la copro a versé les indemnités auxquelles j'ai le droit à mon syndic et le syndic refuse de me les verser. Ils font la sourde oreille, ne répondent pas aux mails ni aux recommandés envoyés par moi-même et par mon assureur.
Comment puis-je faire?
Merci !

Par **morobar**, le **05/09/2016 à 17:23**

Bjr,
Vous vous adressez à l'assureur qui a imprudemment versé l'indemnité au titulaire du contrat et non à la victime, qui est seule à avoir un droit direct sur cette indemnité.

Par **chaber**, le **05/09/2016 à 17:54**

bonjour
[citation]L'assureur de la copro a versé les indemnités auxquelles j'ai le droit à mon syndic et le syndic refuse de me les verser.[/citation]quelle est la nature de ces indemnités?

Par **Visiteur**, le **05/09/2016 à 19:38**

Bonjour,
Vous ne dites pas quelle est la raison de ce "refus", qvez vous personnellement engagé des travaux que l'assurance a pris en charge ?

Par **sg17200**, le **06/09/2016 à 09:34**

Merci pour vos réponses.
Je me suis adressé à l'assureur qui m'a assuré que tout était en règle.
La nature des indemnités c'est la réfection de mon sol de séjour. (était-ce ça votre question ?)
Je n'ai pas encore fait les travaux. Le syndic ne répond pas à mes courriers ni à mes questions par mail.

Par **chaber**, le **06/09/2016 à 11:17**

Normalement selon la convention CIDRE, si elle est applicable, les dommages immobiliers sont pris en charge par l'assureur de la copropriété, qui verse l'indemnité prévue au syndic.

Par **sg17200**, le **06/09/2016 à 15:04**

c'est ce qui a été fait mais le syndic garde l'argent !